



Réunion des États parties

Distr. générale
15 juin 2022
Français
Original : anglais

Trente-deuxième Réunion

New York, 13-17 juin 2022

Point 11 d) de l'ordre du jour

**Examen des questions administratives et budgétaires
concernant le Tribunal international du droit de la
mer : Nomination d'un membre et d'un membre suppléant
au Comité des pensions du personnel du Tribunal international
du droit de la mer**

Décision ayant trait au Comité des pensions du personnel du Tribunal international du droit de la mer

La Réunion des États parties,

Considérant qu'elle a décidé, à sa seizième session, que le Comité des pensions du personnel du Tribunal international du droit de la mer serait composé de trois membres et de trois membres suppléants, dont un membre et un suppléant choisis par la Réunion elle-même,

Considérant également qu'en 2019, 2016, 2010 et 2007, elle a choisi l'Indonésie comme membre et le Canada comme membre suppléant du Comité,

Sachant que les mandats de l'Indonésie et du Canada arriveront à échéance en 2022,

Sachant également que, même si leur mandat a expiré, les membres et membres suppléants continuent de siéger tant que leurs successeurs n'ont pas été désignés,

Décide de proroger le mandat de l'Indonésie comme membre du Comité et celui du Canada comme membre suppléant pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2023.

